

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, le Conseil municipal de la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26.

DATE DE CONVOCAION : 19 janvier 2024.

PRÉSENTS : Marielle JEANNEAU, Françoise ABÉLARD, Corinne HERVOUET, Ronan BERNARD, Sandrine DANIEL, Benoît MARIONNEAU, Christian MÉNARD, Catherine LEROY, Daniel MENGUY, Brian DUFFY, Laurence LIMON-DUPARCMEUR, Christine JAGU, Patricia MANGAUD, Jacques NUAUD, Marie-Annick HERVOUET, Gérard GADAIS.

ABSENTS : Dominique PIRMET, excusé, qui a donné pouvoir à Marielle JEANNEAU.
Daniel VALLET, excusé qui a donné pouvoir à Daniel MENGUY.
Virginie HARSCOËT, excusée, qui a donné pouvoir à Jacques NUAUD.
Frédéric FOUILLET, excusé, qui a donné pouvoir à Laurence LIMON-DUPARCMEUR.
Isabelle DAGORNE, excusée.
Stéphane SÉCHET, excusé.
Thierry SABOTIER, excusé.
Estelle PIFFETEAU, excusée.
Thierry CREIS, excusé.

QUORUM : 14

Ordre du jour

Secrétaire de séance : Frédéric FOUILLET (proposition dans l'ordre du tableau).

Préambule :

- présentation active des actions jeunesse réalisées - quizz.
- approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

A - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 délibération n° 1

B - Construction de cellules commerciales et d'une boucherie.

↳ Vente d'un nouveau local à la S.C.I. Papintl..... délibération n° 2

2 - QUESTIONS DIVERSES.

↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 05.

Secrétaire de séance : Marie-Annick HERVOUET.

Préambule :

- présentation active des actions jeunesse réalisées - quizz.

Pierre, coordinateur jeunesse et Clément, animateur de l'Ifac, organisme gestionnaire de l'espace jeunes de la Commune, proposent à l'assemblée un temps d'animation sur le métier d'animateur.

Au préalable, P. Mangaud précise que, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, des commissions ont été mises en place par thématique, notamment pour lutter contre la méconnaissance du métier d'animateur, méconnaissance responsable en partie des difficultés de recrutement actuelles. Un jeu sous la forme d'un quizz est ainsi proposé aux élus pour leur faire prendre conscience de toutes les facettes de ce métier.

M. le Maire rappelle à l'issue que l'objectif de la Communauté d'Agglomération est de montrer que le métier d'animateur est un véritable métier. La mission des élus est désormais d'en parler autour d'eux pour en poursuivre la valorisation.

- Après lecture, le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

A - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Afin de mandater les factures correspondant aux prochaines opérations d'investissement non engagées sur 2023, dans les délais de paiement exigés par la réglementation et dans l'attente du vote du budget primitif prévu fin mars prochain, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur la base du tableau suivant :

Budget principal		
Chapitre	Montant budgétisé sur exercice 2023	Montant autorisé pour paiement sur exercice 2023 avant vote du budget primitif 2024
21 - Immobilisations corporelles	555 557,35 €	100 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	2 931 683,12 €	500 000,00 €
Total	3 487 240,47 €	600 000,00 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

B - Construction de cellules commerciales et d'une boucherie.

↳ Vente d'un nouveau local à la S.C.I. PAPINTL.

Le projet de construction de cellules commerciales et d'une boucherie par la Commune, avenue de la Vendée, comprend notamment l'aménagement d'un local pour permettre l'extension de la boulangerie, suite à la demande des propriétaires du fonds.

Le coût de ce local revient à 55 000 € H.T. pour la collectivité (travaux, foncier et frais divers). Il est proposé à l'assemblée de valider sa vente aux propriétaires du fonds de la boulangerie, à hauteur de ce prix, et d'autoriser la signature de l'acte notarié par M. le Maire.

Les services de France Domaine ont validé ce coût par avis n° 2024-44002-04283 en date du 22 janvier 2024.

Monsieur le Maire précise que le local sera vendu en l'état, brut et vide, pour une superficie de 42,42 m². Il s'agit d'une opération financière blanche pour la Commune qui finance l'investissement dans un premier temps avant de le revendre, une fois achevé, aux propriétaires du fonds de la boulangerie.

À l'unanimité, l'assemblée valide le prix de revente de 55 000 € H.T. et la signature de l'acte notarié par M. le Maire.

3 - QUESTIONS DIVERSES.

☞ Questions des élus.

- À la lecture des procès-verbaux des conseils communautaires, suite à la démission d'un membre pour la commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, le poste de suppléant à la commission P.C.A.E.T. n'est pas pourvu. Serait-il possible qu'un membre de notre groupe de la minorité, en l'occurrence Jacques Nuaud, puisse être candidat à ce poste vacant lors du prochain conseil communautaire ?

M. le Maire précise à ce sujet qu'il n'y a pas de candidature possible. C'est le Maire qui désigne dans chaque Commune l'élu ou les élus qui représenteront la collectivité dans chaque commission. Le Conseil communautaire valide ensuite ces désignations.

En l'occurrence, M. le Maire n'a pas encore pris de décision sur ce poste de suppléant vacant.

☞ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

1. Marchés signés.

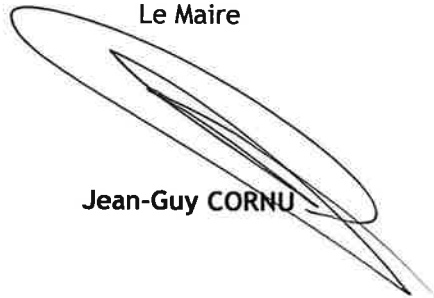
- Acquisition de 10 ramettes de 500 lettres à en-tête pour la mairie : 348 € T.T.C. (Fabrègue),
- acquisition de deux téléphones mobiles : 185,88 € T.T.C. x 2 (Lorecom),
- formation incendie pour 19 agents + 1 enseignant : 579,31 € T.T.C. x 2 (ACFI),
- remise en état de l'installation de chauffage de l'école Gustave-Roch (remplacement de vanes et de la tête de la bouteille / modification de la purge automatique) : 3 749,26 € T.T.C. (Engie Solutions),
- ajout d'un complément de rail pour le portail du centre technique municipal : 334,80 € T.T.C. (Fermetures de la Loire),
- réglage de 3 portes doubles du restaurant scolaire : 336 € T.T.C. (Yvonnick Services),
- réglage de 2 portes de l'école publique : 192 € T.T.C. (Yvonnick Services),
- acquisition de 2 jardinières en béton pour le centre technique municipal : 595,30 € T.T.C. (Prozon),
- contrat annuel de suivi hygiène de surfaces du restaurant scolaire : 375,48 € T.T.C. (Inovalys),
- location d'une mini-pelle pour la plantation des arbres de l'opération une naissance - un arbre 2023 : 1 187,98 € T.T.C. (Atlantic Loc),
- fourniture et installation d'un contrôleur mural des projecteurs de la scène de la salle des Ajoncs : 744,24 € T.T.C. (dbam),
- entretien du terrain de football : 6 201,72 € T.T.C. (Sportingsols),
- fourniture de deux conteneurs maritimes : 8 262 € T.T.C. (Brangeon),
- formation aux fonctionnalités du logiciel bibliothèque P.M.B. sur 2 jours : 2 016 € T.T.C. (société pmb),
- installation et paramétrage de P.M.B. (hébergement de la base, assistance hotline, site vitrine) : 4 678,20 € T.T.C. (société pmb),
- hébergement des 18 boîtes email de la mairie (10 Go au lieu de 3 Go précédemment) : 388,80 € T.T.C. par an (Réseau des Communes),
- abonnement téléphone mobile : 23,88 € T.T.C. par mois (Easelyo),
- acquisition d'une coque pour téléphone mobile et d'un support de recharge : 121,80 € T.T.C. (Lorecom),
- habillement pour les services techniques 2024 : 2 502,42 € T.T.C. (AB. Protec),
- contrat d'entretien du terrain de sports synthétique pour 3 années : 2 487 € T.T.C. par an (Sportingsols),
- remplacement de la minuterie du cadran de l'église : 2 544,16 € T.T.C. (Macé entreprises),
- végétalisation de la cour de l'école Gustave-Roch - maîtrise d'œuvre : 24 120,00 € T.T.C. (Atelier 360),
- entretien d'une débroussailleuse : 385,44 € T.T.C. (Sud Loire Motoculture),
- fourniture de polos pour les membres du C.M.J. et pour deux adultes, avec marquage : 200,82 € T.T.C. (Go Impression),
- acquisition de fournitures pour l'accueil périscolaire : 234,32 € T.T.C. (Verrier),
- fourniture de neige ignifugée pour le festival du cinéma d'hiver : 131,88 € T.T.C. (L'ensemblier de votre magasin),
- sonorisation, percolateur et machine à popcorn pour le festival du cinéma d'hiver : 1 530 € T.T.C. (Vendée Gevs On Live),
- bulletin municipal :
 - lot n° 1 - conception : 5 654 € T.T.C. (Val P.G.),
 - lot n° 2 - impression : 1 593 € T.T.C. (Offset 5).

2. Déclaration d'intention d'aliéner.

Dossier	Date de dépôt	Date de décision	Adresse du terrain	Propriétaire
23A0052	27/12/2023	09/01/2024	6 bis avenue des Acacias (habitation)	M. AMISSE Valentin Mme MICHEL Leïla
23A0053	28/12/2023	09/01/2024	30 la Trelitière (habitation + garage)	M. HUCHET Marcel

M. le Maire lève la séance à 20 h 01.

Le Maire



Jean-Guy CORNU

La Secrétaire de séance



Marie-Annick HERVOUET